

**PAR SDÉ et PAR COURRIER**

Laval, le 9 avril 2020

**Steve Cadrin**  
Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**

Tour de la bourse  
800, Place Victoria  
2<sup>ième</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet:** HQD - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
**Calendrier d'examen – Demandes de suspension AQPER et UC**  
**Dossier :** R-4110-2019  
**N/D:** 4503-49

---

Chère consoeur,

La présente a pour but de donner suite à la demande du Distributeur de reporter les réponses aux demandes de renseignements au 1<sup>er</sup> mai 2020 dans le contexte actuel lié à la COVID-19 (B-0037).

L'AHQ-ARQ n'a aucune objection à un tel report dans les circonstances. Toutefois, elle apprécierait que la Régie précise immédiatement que l'ensemble des autres échéances prévues au calendrier d'examen soient également reportées du même délai, à l'exception du début de l'audience bien sûr, le tout respectueusement soumis. En effet, en raison de la période estivale, le calendrier d'examen offrait déjà un certain délai entre la mise en état du dossier et le début de l'audience.

Par ailleurs, l'AHQ-ARQ a également pris connaissance des demandes de suspension du traitement du dossier transmises par les intervenantes UC (C-UC-0004) et AQPER (C-AQPER-0008), le tout étant justifié par les éventuelles modifications sur la prévision de la demande qui résulteraient de la COVID-19.

Sans remettre en cause les modifications et/ou ajustements qui seront fort possiblement apportés à la prévision de la demande, l'AHQ-ARQ s'oppose à une telle suspension du traitement du dossier.

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500  
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2  
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

**Laval**

2955, rue Jules-Brillant, bureau 301  
Laval QC H7P 6B2  
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Au contraire, elle juge d'autant plus pertinent de faire progresser celui-ci, tout en demandant au Distributeur de déposer ses modifications et/ou ses ajustements à la prévision de la demande au moins deux (2) semaines avant le début de l'audience de septembre prochain.

Dans l'éventualité où ceci s'avérerait impossible, il y aurait toujours la possibilité de créer une phase 2 et d'y transférer les éléments du Plan d'approvisionnement qui seront spécifiquement impactés par les modifications et/ou les ajustements à la prévision de la demande par le Distributeur.

En terminant, dans l'éventualité où la Régie désirerait connaître la position du Distributeur et de chacun des intervenants sur une éventuelle suspension du présent dossier de façon plus formelle compte tenu des correspondances transmises par les deux intervenantes ci-haut mentionnées, l'AHQ-ARQ se réserverait le droit d'argumenter davantage sur la question, alors qu'elle s'est plutôt limitée aux grandes lignes de sa réflexion à ce stade-ci pour éclairer la Régie.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**



**Steve Cadrin, avocat**

SC/fn

# 708212